

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS :



LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ



Everybody welcome... Really ?

La crise de l'accueil des réfugiés est le résultat d'une pitoyable accumulation de rendez-vous manqués.

Le rendez-vous manqué de l'empathie avec des personnes en extrême souffrance qui fuient les bombes, la misère, la terreur et la mort. Obnubilés par la prétendue menace que leur arrivée pourrait représenter, nous en arrivons à ne plus voir les réalités de vie - ou de survie - qui les ont poussés à fuir leurs pays totalement sinistrés par la guerre ou la misère.

Le rendez-vous manqué de l'Europe, qui patauge lamentablement lorsqu'il s'agit de faire preuve de solidarité et de dignité vis-à-vis de peuples qui, comme son propre peuple, a dû fuir les atrocités de la guerre. Une Europe qui aujourd'hui monnaie avec la Turquie la vie de centaines de milliers de personnes pour que ceux-ci restent, au péril de leur vie, derrière les barbelés que l'Europe a érigés pour protéger ses intérêts et ménager son opinion publique.

Le rendez-vous manqué de la Belgique qui, comme la plupart des pays européens, use et abuse de moyens plus sorniois les uns que les autres pour dissuader les migrants de demander l'asile chez nous : courriers noircissant l'image de la Belgique envoyés dans les pays d'origine, limitation de la durée du séjour, fermeture temporaire de frontières, déclarations méprisantes de nombreux responsables politiques...

Le rendez-vous manqué de l'opinion publique qui, comme l'explique François De Smet dans son interview, se laisse envahir par des peurs souvent irrationnelles et ne parvient plus à faire consensus autour de valeurs communes.

Le seul rendez-vous réussi, ce pourrait être celui de la société civile qui s'est rapidement mobilisée pour compenser le peu d'enthousiasme - et c'est peu dire - des pouvoirs publics pour procurer un accueil digne de ce nom lors de l'arrivée massive des réfugiés à l'été 2015. Le terreau associatif était déjà bien fertile avant cela, mais grâce au coup de main d'un grand nombre de bénévoles, il fait preuve d'une capacité de mobilisation et d'organisation qui se révèle indispensable tant en matière de premier accueil que de soutien aux politiques d'intégration.

Que retiendrons-nous de cette crise de l'accueil qui, après la crise de la solidarité avec la Grèce, révèle entr'autres les failles de la construction européenne ? Il est temps de prendre conscience que, comme le dit François De Smet, les causes de la migration sont liées à un déséquilibre mondial. Et ce n'est pas avec des politiques de dissuasion et d'humiliation et quelques kilomètres de barbelés qu'on résoudra le problème d'accaparement des richesses par une élite mondiale provoquant des inégalités et des conflits dont les enjeux sont de plus en plus souvent géostratégiques.

Monique van Dieren



Equipe de rédaction :

Christine Steinbach, Monique Van Dieren, Claudia Benedetto, Guillaume Lohest

Rédactrice en chef : *Monique Van Dieren*

Mise en page : *Hassan Govahian*

Editeur responsable :

*Christine Steinbach, 8, rue du Lombard
5000 - Namur - Tél : 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be*

Prix au n° : 2 €

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmière) :
Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom



Fikre-cc. Freedom House

DANS LA PEAU DE CEUX QUI RISQUENT LA LEUR

Il s'étaient 1,2 million à demander l'asile dans l'UE en 2015. Que raconte ce chiffre ? Une vague ? Un flux ? Pire, une « invasion » ? Non, ce nombre ne dit rien de plus que ce que pourrait renseigner un compteur sur une ligne d'arrivée. Or, pour aborder la réalité de ce que certains nomment la « crise » des réfugiés, il faut commencer par changer de perspective. Avant toute chose, les migrations sont des départs.

1,2 million : Le nombre de réfugiés entrés en Europe en 2015 par terre ou par mer peut sembler très élevé¹. En 2014, le chiffre s'élevait à 280.000, pour 107.000 en 2013 et environ la même chose les années précédentes. Malgré cela, l'ensemble des réfugiés arrivés en Europe ces deux dernières années ne représentent que 0,25% de la population totale de l'UE, c'est-à-dire une proportion dérisoire comparée à celle de certains pays d'accueil comme le Liban (1,1 million de réfugiés, soit 25% de la population), la Jordanie (650.000 réfugiés, soit 10%) ou encore la Turquie (2,5 millions, soit 3%). Enfin, le nombre de réfugiés dans le monde est estimé à plus de soixante millions de personnes, réfugiés internes compris.

Un défi inédit ?

Par ailleurs, à l'échelle historique, ce « million européen » demeure dans des proportions similaires aux « vagues » précédentes, a fortiori si l'on considère que c'est l'ensemble de l'Union européenne qui a aujourd'hui vocation à accueillir, et non un groupe limité de pays voisins. 745.000 Kosovars avaient pris le chemin de l'exil en 1999, 700.000 réfugiés d'ex-Yougoslavie avaient rejoint l'Europe de l'Ouest en 1992, tandis que 500.000 Espagnols étaient entrés en France en 1939 suite à la défaite des républi-

cains face aux franquistes soutenus par Hitler et Mussolini².

Ce qui est nouveau pour l'Europe dans la vague actuelle, c'est la provenance diversifiée et extra-européenne d'une majorité de réfugiés, qui la place devant une question essentielle : peut-elle être autre chose qu'un espace économique ? Peut-elle incarner les idéaux de solidarité et d'accueil que les réfugiés lui prêtent en cherchant à y entrer ? Peut-elle assumer des responsabilités à l'échelle internationale ? Après l'élan médiatique de septembre 2015 et l'élan politique de l'Allemagne d'Angela Merkel, les portes se sont fermées une à une, pays après pays, mesure après mesure, jusqu'à l'accord communautaire avec la Turquie ce mois de mars 2016. Autrement dit, on en restera à peu de choses près au « million » de 2015, manière de régler le problème du point de vue des électors paniqués d'ici, manière de s'obstiner à ne pas voir la réalité des peuples et des drames qui se jouent là-bas. Mais de quels drames parle-t-on ? De quels là-bas ?

Un pays, trois pays, parmi d'autres

Les nationalités les plus représentées parmi les demandeurs d'asile en Europe ne sont pas un mystère : Syriens (29%), Afghans (14%) et Irakiens (10%). En Belgique, la proportion est à →

→ peu près semblable (26, 20 et 24%). L'Erythrée, la Somalie, le Soudan, le Pakistan, le Nigéria et le Kosovo font également partie des pays dont sont issus un grand nombre de réfugiés³.

La guerre en **Syrie** n'explique pas à elle seule la situation face à laquelle se retrouve l'Union européenne. Elle est cependant, et de très loin, le facteur central d'explication d'une augmentation si spectaculaire du nombre de personnes qui cherchent à trouver refuge en Europe. En cinq ans, l'aspiration populaire initiale à renverser une dictature s'est transformée en catastrophe humanitaire, morale et géopolitique. Le terrain syrien est aujourd'hui traversé par des enjeux politiques internes qui demeurent. Et ils sont nombreux : l'aspiration démocratique en réaction à la dictature du clan Assad (qui instrumentalise la mosaïque ethnique et confessionnelle pour se légitimer) ; des enjeux régionaux (soutiens de l'Iran et du Hezbollah côté Assad, soutiens turc et saoudien à une partie de l'opposition armée) et internationaux (coalition contre Daech, mais reculades occidentales et appui russe envers Assad). La

FAUT-IL DISTINGUER LES CAUSES DES MIGRATIONS ?

Les causes et raisons de quitter son « chez soi » pour aller s'installer ailleurs sont multiples. Elles peuvent relever de divers registres :

- Sécurité (guerres, conflits, instabilité politique...);
- Droits et discriminations (exclusion, exploitation, atteinte aux libertés fondamentales...);
- Socio-économique (pauvreté, misère, espoir de trouver où vivre mieux, plus dignement...);
- Climat et environnement (catastrophes naturelles, changement de l'environnement...);
- Soins de santé (structures inexistantes, difficulté d'accès...);
- Formation (structures insuffisantes, diplômes peu reconnus, accès difficile/interdit...);
- Liens sociaux (liens de parenté, liens affectifs...).

On remarque que ces différentes raisons, en général, se recoupent et se cumulent. Elles sont souvent liées entre elles (ex. : accès aux soins difficile en raison de politiques discriminatoires ; pauvreté liée à la désertification). De plus, on décide rarement de migrer pour une seule raison ; c'est l'accumulation des motifs qui amène à prendre cette décision.

On a tendance à distinguer, dans le discours commun, les causes socio-économiques des causes politiques, et à dire ou à penser que les causes politiques sont plus légitimes. En réalité, cette distinction est réductrice, car l'économique et le politique sont souvent étroitement liés (ex. : pauvreté liée à une guerre passée ; conflit dû à des inégalités exacerbées). De plus, elle est dangereuse, car elle délégitime les motivations économiques, alors que l'économique n'est pas nécessairement « volontaire » (on peut être forcé à émigrer pour survivre à la faim) et qu'au fond, toute migration a ses « bonnes » raisons, son sens. »

Source : *Les migrations dans le monde et les personnes migrantes en Belgique : quelques concepts*, analyse du Ciré, décembre 2012.

conséquence de ces multiples niveaux de tensions a été un interminable pourrissement de la situation, un abandon des peuples sur place au point d'aboutir à la plus grande crise humanitaire moderne. En Syrie même, « on estime à 13,5 millions le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire, dont des vivres, des soins de santé et des abris et 70% de la population n'a toujours pas un accès régulier à une eau potable saine »⁴. Dans les pays voisins, plus de quatre millions de Syriens sont également en besoin humanitaire urgent.

En **Irak**, après quelques années un peu plus stables, la situation s'est à nouveau dégradée depuis décembre 2013 et l'expansion de Daech dans le Nord-Ouest du pays. Le nombre de personnes qui nécessitent une assistance humanitaire a doublé en un an, dans un contexte où les plus graves violations des droits de l'enfant et des femmes sont en augmentation (massacres, esclavage, boucliers humains).

En **Afghanistan**, « malgré une décennie d'aide internationale et les récents progrès du processus de paix afghan, la pauvreté persiste, intensifiant la crise humanitaire caractérisée par les déplacements incessants, l'aggravation de l'insécurité et la généralisation de la malnutrition aiguë, alors même que les besoins vitaux sont insuffisamment financés »⁵.

Pays oubliés

Il serait nécessaire de décrire bien plus précisément à quoi peut ressembler la vie dans ces trois pays et dans bien d'autres encore dont on ne parle jamais. L'Erythrée par exemple, où la population subit depuis plus de vingt ans « un régime totalitaire, sans constitution, sans élections, sans état de droit (...), où il n'y a pas une armée, mais toute une société en armes, car à partir de 17-18 ans, tout homme ou toute femme doit réaliser un service militaire ou civil, de façon indéterminée. »⁶ Mais aussi le Nigéria, le Soudan, la République Démocratique du Congo (RDC), la Somalie, le Burundi, le Pakistan, le Yémen, pour ne citer que les contextes les plus tendus où sévit une violence armée, soudaine ou structurelle, directe ou larvée.

Mais dresser un catalogue des guerres en cours n'aurait pas de sens ici, d'autant que les autres causes de migrations ne sont ni moins légitimes, ni même toujours distinctes (voir encadré). Ce qui frappe, en réalité, quel que soit le pays laissé derrière soi, c'est de constater à quel point les raisons de partir sont compréhensibles, fondées, impérieuses. On ne risque pas sa peau pour rien. Une question s'impose alors :

pourquoi l'empathie semble-t-elle aujourd'hui si faible en Europe ? Pourquoi l'accueil des réfugiés n'est-il pas une évidence partagée ?

Black-out empathique : deux hypothèses

Le caractère plutôt soudain de la vague migratoire de l'été 2015 a d'abord eu un effet d'électrochoc de l'empathie - qui signifie littéralement « entrer dans ce qui est éprouvé ». Subitement, le peuple syrien se mettait à exister aux yeux des Européens ou, plutôt, sa souffrance devenait visible, comme innocentée par l'impact médiatique de la photo du petit Aylan (tandis qu'auparavant, une vague confusion tendait à assimiler la Syrie à une terre où n'auraient existé que la peste et le choléra). Par ailleurs, le phénomène de vague était explicable : saturation des pays voisins de la Syrie, diminution des aides internationales, intensification des largages de barils de TNT par le régime syrien sur des zones civiles urbaines, nouvelles zones, peuplées, de combats entre Daech et les forces kurdes⁷ ... Très rapidement toutefois, les opinions publiques se sont retournées. L'arrivée en masse de centaines de milliers de personnes en même temps, la constitution de « routes » de réfugiés, la diversité des origines, les images de foules sur les quais et aux frontières ont à nouveau flouté l'image : illusion d'« invasion », suspicion sur les intentions des réfugiés, méfiance identitaire... Black-out. Aveuglé par le nombre à l'arrivée, on ne prend plus la peine de distinguer la légitimité des départs là-bas. On se focalise sur l'ici.

Une seconde hypothèse est que notre empathie pourrait être perturbée, non seulement par la quantité des arrivants, mais aussi par la qualité de nos lunettes. Quelles grilles de lectures dominant quand nous parlons de la Syrie, de l'Irak, de l'Afghanistan ? Essentiellement deux : celle du terrorisme international, et celle de la géopolitique des ressources, en particulier des intérêts pétroliers en jeu au Moyen-Orient.

Pourtant, si ces deux éléments sont des clés de compréhension essentielles de certains conflits, ce n'est pas toujours le cas, et certainement pas selon un schéma reproductible à l'identique dans lequel les bons et les méchants, les agresseurs et les agressés, seraient toujours les mêmes. Ces questions mériteraient à elles seules une analyse approfondie. Quoi qu'il en soit de notre opinion ou de « théories » sur ces régions, il est probable que celles-ci finissent par « couvrir la voix des peuples », comme le signale le politologue Ziad Majed à propos des Syriens⁸. Habités à observer les tensions uniquement

sous l'angle géostratégique, ne sommes-nous pas devenus moins sensibles aux enjeux politiques internes, aux aspirations contrastées des sociétés civiles, aux luttes qu'elles mènent en propre, aux difficultés quotidiennes qu'elles traversent ? Sans parler des conflits où l'on n'identifie peu ou pas d'intérêt stratégique, qui s'éternisent en silence. Ainsi du Soudan, de l'Erythrée, de la Somalie, de la RDC, etc.

Penser la migration

L'empathie ne peut bien sûr pas remplacer l'analyse politique, mais elle est indispensable pour comprendre les migrations « de l'intérieur ». Afin que le concept d'asile ne s'effrite pas sous les yeux fatigués, voire complices, des électorats européens, il est donc nécessaire de porter notre regard sur les réalités concrètes, localisées, qui conduisent des millions de personnes à s'exiler. Le débat sur l'accueil, la répartition et l'intégration ne sera serein, et ne débouchera sur des mesures justes, que si on prend en compte les menaces vitales qui président aux exils. L'avenir de la migration, « l'impensé politique majeur de ce début de siècle » selon François De Smet⁹, son ampleur croissante, ne se construira pas sur un alignement de chiffres, d'idées et de stéréotypes. Il y faudra bien davantage. C'est-à-dire, disons-le sous forme de questionnement hésitant : sur ces questions comme sur d'autres, comment l'éducation populaire peut-elle s'enraciner dans une société mondialisée, inégalitaire et connectée, où l'information est aussi libérée que la désinformation ? Contrairement à ce que dit l'adage, poser la question, ce n'est pas encore y répondre.

Guillaume Lohest

1. <http://ec.europa.eu/eurostat/documents>
2. « Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe : un afflux exceptionnel ? », France Culture, 4/09/2015.
3. Idem.
4. Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2016, Rapport des Nations-Unies.
5. Idem.
6. Interview sur France Culture, le 22.06.2015, de Sonia Le Gourellec, docteur en science politique, spécialiste de la corne de l'Afrique.
7. Matthieu Rey, « Pourquoi les réfugiés syriens arrivent-ils seulement maintenant en Europe ? » dans Orient XXI, 7 octobre 2015.
8. Ziad Majed, *Syrie, la révolution orpheline*, Sindbad/Actes Sud, 2014.
9. François De Smet, *La marche des ombres. Réflexions sur les enjeux de la migration*, Bruxelles, Espace de Libertés, 2015.

QUEL QUE SOIT LE PAYS LAISSÉ DERRIÈRE SOI, LES RAISONS DE PARTIR SONT FONDÉES. ON NE RISQUE PAS SA PEAU POUR RIEN.

A lire...

Arthur Frayer-Laleix, *Dans la peau d'un migrant*, Paris, Fayard, 2015.
Fabrizio Gatti, *Bilal Sur la route des clandestins*, traduit de l'italien par Jean-Luc Defromont, éd. Liana Levi, 2008.
Ziad Majed, *Syrie, la révolution orpheline*, Sindbad/Actes Sud, collection L'Orient des livres, 2014.
Pascal Manoukian, *Les Échoués*, Éditions Don Quichotte, 2015.

LES MURS DE LA HONTE

La migration vers l'Europe a toujours existé mais depuis un an, elle connaît une intensification sans précédent. L'Union européenne (UE) en a fait une priorité à son agenda politique, donnant l'impression de maîtriser son sujet. Force est de constater qu'aujourd'hui, l'UE a dépassé les limites en comptant sur la Turquie pour refouler les réfugiés qui souhaitent atteindre l'Europe, perçue comme la terre du progrès et du respect des droits de l'homme.



Camp de réfugiés de Szeged, Hongrie 2015.

Flickr-cc. Martin Leveneur

Incroyable mais vrai... L'Union européenne a décidé le 18 mars dernier de sous-traiter l'accueil de demandeurs d'asile à la Turquie. L'accord entre les deux pays prévoit que toutes les personnes migrantes qui transitent par la Turquie avant de fouler le sol grec par voie illégale sont renvoyées en Turquie, ainsi que les candidats à l'asile dont la demande aura été rejetée. En ce qui concerne les réfugiés syriens, pour une personne renvoyée en Turquie, une autre aura le droit de venir légalement en Europe dans le pays qui lui sera désigné. Cela concerne un maximum de 72.000 personnes. En contrepartie, la Turquie qui accueille déjà 2,5 millions de réfugiés, espère bénéficier d'ici fin juin de la suppression des visas imposés aux ressortissants turcs (sous certaines conditions) et d'une relance des négociations en vue d'une adhésion à l'UE. Par ailleurs, il est prévu que l'UE finance ce plan à hauteur de 6 milliards d'euros. Une première tranche de trois milliards d'euros sera rapidement libérée. La deuxième tranche dépendra du respect des conditions de l'accord par la Turquie et sera attribuée uniquement si les premiers 3 milliards ont été utilisés intégralement. Cet accord met à mal la Convention de

Genève qui prévoit la protection internationale pour toute personne qui fuit la guerre et les persécutions. Amnesty International a déjà reçu des preuves sérieuses quant au non-respect du droit d'asile par la Turquie. Par ailleurs, le gouvernement turc procède à une véritable répression de ses propres opposants.

Une politique inhumaine et inefficace

« On est tombé dans l'eau deux fois. »

Quand on est partis de la Turquie pour aller en Grèce, le passeur nous avait dit que le bateau faisait 9 mètres de long. Le bateau était trop petit et on était 52 personnes. Il y avait de grandes vagues et l'eau a commencé à rentrer dans le bateau. On a commencé à pagayer avec nos mains et l'huile de moteur a commencé à se répandre sur nous et le bateau pneumatique a éclaté. On était au milieu de la mer et on a commencé à pagayer pour trouver une rive. Et on a appelé le passeur et il nous a envoyé un bus pour retourner en Turquie. Le deuxième essai n'a pas fonctionné non plus. La troisième fois, on a pris un navire de pêche. Il y avait quatre chambres, on y a passé trois jours. On a marché en Macédoine puis aussi en Serbie.

QUI EST QUI ?

Demandeur d'asile : une personne qui a fui son pays et demande une protection à la Belgique, contre des persécutions qu'elle a subies ou craint subir.

Réfugié : une personne à qui la Belgique a accordé une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays, en raison de son appartenance nationale, ethnique ou sociale, de sa religion ou de ses opinions politiques.

Clandestin : une personne qui vit en Belgique sans avoir de titre de séjour et qui n'a jamais bénéficié de ce droit. Elle ne s'est pas déclarée aux autorités ni lors de son entrée sur le territoire ni durant son séjour en Belgique.

Sans papiers : une personne qui vit en Belgique sans avoir le droit d'y séjourner, n'ayant pas ou plus de titre de séjour.

Régularisé : une personne qui s'est vu octroyer un titre de séjour (souvent temporaire) alors qu'elle n'avait pas ou plus de droit de séjour en Belgique.

Débouté : une personne dont la demande d'asile (ou autre demande de droit de séjour) a été refusée.

Source : CIRÉ

On a été arrêtés par la police hongroise et on a passé trois jours en prison. Ils ont aussi arrêté le passeur. En prison, on n'a rien reçu à manger. Les Hongrois ont fait venir un Egyptien pour qu'il nous dise d'introduire une demande d'asile en Hongrie. On a refusé car on savait que le gouvernement n'allait pas nous aider. L'Egyptien a dit que si on ne déposait pas de demande, on allait passer deux mois en prison. Mais on a refusé. Suite à ça, ils nous ont transférés vers une autre prison. Là, on a rencontré un type sympa. Il a expliqué notre situation et ils nous ont libérés. Il nous a acheté des billets de train. Après le train, nous avons contacté un autre passeur et on est arrivé à une sorte de maison... »¹.

Ce que raconte **Iham, 11 ans, réfugié** irakien résidant au Petit-Château à Bruxelles, traduit l'absurdité avec laquelle l'U.E. a jusqu'ici mené sa politique migratoire. Ce périple qu'Iham a supporté avec sa famille n'est pas dû à l'impossibilité d'accueillir les migrants aujourd'hui, il est dû à un manque de courage de ces hommes et de ces femmes qui nous représentent, nous, Européens chers aux valeurs de liberté et de respect des droits humains.

L'Europe a déjà connu des vagues importantes de migrations notamment en 1991 lors des guerres de Yougoslavie, en 1998 lors de la guerre du Kosovo, en 2001 lors des guerres en Afghanistan et en Irak et plus près de nous en 2011, lors du début de la guerre en Syrie. Mais en 2014, on assiste à la plus grande migration vers l'Europe jamais connue depuis 30 ans. Il est important de souligner qu'en 2015, ce sont 3.800² personnes qui sont mortes en traversant la Méditerranée. Des hommes, des femmes et des enfants qui voulaient simplement trouver refuge au sein de ce qu'ils considéraient comme étant un continent plus sûr et plus humaniste.

Qu'a fait l'Europe depuis le début de l'accroissement important des migrations ?

Tout commence en 2010. Dans un contexte de printemps arabe, plus de 20.000 personnes débarquent sur l'île italienne de Lampedusa et 800 personnes issues de Libye arrivent sur l'île de Malte. En avril 2010, l'Italie et Malte demandent à l'UE d'activer une directive qui prévoit d'accorder une protection provisoire aux migrants en cas d'afflux de masse et de répartir les nouveaux arrivants entre les pays de l'UE. Cette demande sera rejetée par les ministres européens, estimant que la migration en question est économique et non politique et que l'Italie était en mesure de s'occuper de l'afflux. La

Commission européenne a réagi tout de même en débloquant des fonds et en renforçant l'équipe de l'agence Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières extérieures de l'Union.

Le 27 mai 2015, la Commission européenne annonce son premier « package » de mesures³. En clair : celle-ci prévoit de **relocaliser** sur deux ans, vers un autre pays de l'U.E, 40.000 personnes réfugiées arrivées en Italie (24.000) et en Grèce (16.000). En échange, les pays qui les accueilleront recevront 6.000 euros par personne relocalisée. Il est également prévu de **ré-installer** en Europe 20.000 personnes réfugiées qui se trouvent en dehors du continent et qui ont besoin de protection internationale.

Des mesures sécuritaires

Le 9 septembre dernier, elle présente un *second* « package » de mesures. Il prévoit la relocalisation sur deux ans de 120.000 demandeurs d'asile supplémentaires provenant d'Italie, de Grèce et de Hongrie, ainsi que l'établissement **d'un mécanisme de solidarité structuré** qui pourrait être activé à tout moment pour aider tout pays de l'UE qui serait « débordé » par l'afflux éventuel de migrants.

L'élaboration d'une **liste commune des pays sûrs** est aussi prévue au niveau européen. Celle-ci permettrait d'accélérer le rapatriement de candidats à l'asile qui seraient originaires de ces pays. A ce jour, elle n'a pas encore été mise en place. La Commission européenne veut également agir sur l'efficacité des **retours** volontaires et/ou forcés via un plan d'action soumis à ses membres et un manuel sur le retour qui propose des instructions pratiques aux pays concernés.

Enfin, la dernière proposition repose sur la mise en place de **l'aide aux pays hors UE qui sont déjà mobilisés dans l'aide aux réfugiés**. Avec notamment un soutien financier aux pays voisins de la Syrie (Jordanie, Liban, Turquie) pour les aider à accueillir les réfugiés syriens. Et la création d'un fonds visant à aider plusieurs régions d'Afrique dans leur gestion de la politique migratoire. La lutte contre la traite des êtres humains est également au menu.

Dans la foulée, les premiers centres d'enregistrements (**hotspots**) sont mis en place en Grèce et en Italie. Leur but est de faciliter les obligations de contrôles (identification, enregistrement de témoignages, prise d'empreintes) des pays concernés par l'arrivée de migrants, et doit permettre de faire le tri entre les migrants économiques et les migrants politiques ainsi que leur relocalisation au sein des pays de l'UE. →

LE RÈGLEMENT DE DUBLIN III

Le règlement de Dublin a été mis en place en 1990 et vise à encadrer la procédure d'asile dans les pays de l'Union européenne. Le principe de base, c'est que le migrant doit faire sa demande d'asile dans le pays dans lequel il arrive. Sauf une exception : les personnes qui ont été accueillies en Grèce, en Espagne, en Italie... peuvent être relocalisées dans d'autres pays. Ceci afin d'aider les Etats membres qui sont géographiquement les plus touchés par la migration.

Ce règlement vise à éviter que les demandeurs d'asile fassent plusieurs demandes d'asile dans différents pays d'Europe et d'identifier clairement quel pays est responsable pour une demande d'asile qui serait introduite. On peut comprendre dès lors que certains demandeurs d'asile ne veulent pas s'enregistrer en Hongrie par exemple et préfèrent poursuivre leur chemin vers un pays dont la politique d'asile est moins restrictive. Une proposition de réforme sera présentée dans les prochains mois. Celle-ci prévoit notamment que la demande d'asile soit à l'avenir traitée par le pays dans lequel on aura relocalisé les demandeurs d'asile via un système de quota permanent de réfugiés en fonction de certains critères.

→ Le 15 décembre, la Commission a présenté un troisième « package » pour renforcer la sécurité des frontières extérieures de l'UE. Elle a notamment proposé la mise en place d'un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes. Celui-ci devrait être opérationnel pour l'été 2016.

Quel bilan tirer des mesures annoncées en 2015 ?

Au total, la Commission a mis en place onze hotspots dont six en Italie (à Taranto, Trapani, Augusta, Pozzallo, Porto Empedocle et Lampedusa) et cinq en Grèce (à Lesbos, Chios, Samos, Leros et Kos). Après de multiples difficultés à les mettre en œuvre, ils sont désormais tous opérationnels. Depuis l'accord conclu entre la Turquie et l'UE, certains des hotspots situés en Grèce seraient devenus des centres de détention. Le HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés) ou encore MSF (Médecins Sans Frontières) ont d'ailleurs décidé de se retirer de certains d'entre eux.

Quant aux relocalisations, seules 958 personnes⁴ en ont bénéficié à ce jour. Pour rappel, la Commission européenne a annoncé que cette mesure toucherait 160.000 personnes d'ici 2017. Et seules 4.555⁵ personnes ont été réinstallées depuis le lancement du plan en 2015. Au total, plus de 20.000 personnes devraient être réinstallées d'ici 2017. Ces chiffres traduisent la difficulté de l'UE à mobiliser ses 28 Etats membres sur la répartition des personnes réfugiées. Au-delà de nos frontières, les pays du Moyen-Orient notamment, sont soumis à une réalité tout autre. Prenons le Liban par exemple dont la superficie totale constitue le tiers du territoire belge. Celui-ci a accueilli plus d'un million de réfugiés. Et c'est vrai pour tout pays qui serait voisin d'une zone de conflit, ici en l'occurrence la Syrie. En comparaison, en 2015, c'est 1,25 million de réfugiés qui sont arrivés aux portes de l'Europe.⁶

En 2016, il est prévu de mettre un coup d'accélérateur sur les relocalisations et d'accroître le nombre de retours volontaires ou forcés. Le 16 mars, la Commission a présenté des propositions pour la réforme du règlement de Dublin (Voir encadré) ; elle prépare également des mesures favorisant la migration légale. D'ici la fin de l'année, la Commission présentera une série de mesures pour lutter contre le trafic de migrants.

Depuis plusieurs mois, l'incapacité de l'UE à mener une politique structurée et commune à tous ses Etats membres fait le devant de l'actualité. La crise de l'accueil traduit une profonde

crise de fonctionnement des institutions européennes et brise l'illusion d'une unité. La réintroduction unilatérale de contrôles aux frontières de plusieurs Etats européens en est l'exemple. Ce fut le cas pour le Danemark, la Norvège ou la Suède. Mais aussi pour la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Belgique. Mettant ainsi à mal les préceptes de l'espace de libre circulation des biens, des services et des personnes en Europe dit « Espace Schengen » (Voir encadré).

Chacun fait ce qui lui plaît

L'Allemagne a fait figure de bon élève en matière d'accueil des migrants. Mais la plupart des pays européens se comportent en amateurs, tantôt se renvoyant la balle, tantôt se repliant derrière un électorat en partie apeuré, faisant le jeu des partis nationalistes et fascistes. Certains manquent d'un élémentaire sens d'humanité en instaurant des mesures discriminatoires voire humiliantes qui ont deux objectifs : dissuader les candidats à l'asile de venir chez eux et ne pas déplaire à leur électorat.

De tous les pays européens, l'Allemagne est le pays européen qui, depuis 2015, a le plus mené une politique d'ouverture envers les migrants puisqu'elle en a accueilli à elle seule un million. En 2016, ce sont 6 milliards d'euros qui ont été dégagés pour que les Länder et le gouvernement fédéral puissent mener leur politique d'accueil. Au total, 150.000 hébergements devraient être construits par le gouvernement et 300.000 logements par les communes. Le pays souffre du vieillissement de sa population. L'économie a besoin de jeunes pour relancer son économie. C'est pourquoi en 2015, plus d'un million de migrants ont été accueillis en Allemagne. Le gouvernement fait voter une loi qui facilite l'accès des migrants au marché du travail. Mais Angela Merkel veut éviter les foudres des conservateurs de droite (CSU). Elle propose d'intégrer à la liste des pays « sûrs » la Macédoine, l'Albanie et le Kosovo afin de limiter les réponses positives aux demandes d'asile. Les réfugiés n'ont pas d'aide financière mais en nature. Elle a accéléré l'expulsion en cas de refus de demandes d'asile. Elle est également favorable à l'expulsion des réfugiés qui seraient condamnés en Allemagne. L'Allemagne pratique également la confiscation des biens des réfugiés.

A côté de cela, la chancelière allemande défend sa position auprès des Etats membres de l'UE et fait pression pour que des quotas d'accueil leur soient attribués de manière permanente, afin de répondre à la critique toujours plus importante

à laquelle elle doit faire face dans son pays. Son parti a d'ailleurs essuyé une défaite aux dernières élections régionales notamment en raison de sa politique d'ouverture aux réfugiés.

En France, la sortie récente de Manuel Valls au sujet de la politique d'ouverture d'Angela Merkel a créé un malaise au sein du gouvernement. En effet, le premier ministre français s'est positionné contre l'instauration d'une répartition permanente de migrants entre pays européens. Peu avant le sommet européen UE-Turquie, François Hollande avait pourtant réaffirmé lors d'une rencontre avec Angela Merkel qu'ils travaillaient dans le même sens. La France surfe sur une politique très floue. Le taux de chômage important et la poussée du Front national rendent la politique de Hollande particulièrement frileuse.

Le Danemark confisque les biens des réfugiés dont la valeur dépasse 1.300 euros. Mais pas de panique, ils pourront tout de même conserver les bijoux ayant une valeur sentimentale ! Le gouvernement a également baissé de 10% l'aide aux réfugiés et le délai pour le regroupement familial passe de 1 an à 3 ans.

La Hongrie a durci sa politique à l'égard des migrants notamment en pénalisant l'entrée sur son territoire et en autorisant l'usage d'armes non létales. Le gouvernement s'oppose à la politique de quotas, comme la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque.

L'UE a pris le parti de mener une politique autoritaire, sécuritaire et de repli vis-à-vis de l'arrivée de personnes qui ont dû fuir la guerre et les pires atrocités. Il n'est donc plus l'heure de se réfugier derrière les grands poncifs des droits de l'homme. Non ! La plupart des leaders européens ont décidé de céder à la facilité, validant malgré eux les propos les plus abjects des partis xénophobes et nationalistes. Plutôt que des ponts, l'Europe a érigé des murs. Des murs physiques, bien visibles en Espagne (barrières de Melilla et Ceuta), en Grèce (mur d'Evros), en Bulgarie (frontière avec la Turquie), en Hongrie (frontière avec la Serbie) qui poussent les personnes migrantes à emprunter des routes plus dangereuses. Des murs idéologiques qui dévoient complètement les idéaux de démocra-



Flickr-ec. malachybrownie

tie, de solidarité et d'humanisme. En confiant à la Turquie le soin de contenir à sa frontière les migrants, en fermant les yeux sur les conditions d'accueil, l'Europe a fait un pas de trop, un pas de plus vers l'incontestable évidence de son inefficacité, de son incapacité, de son incompétence qui frappent avec fulgurance et effroi le cœur européen.

Claudia Benedetto

Démolition de la Jungle de Calais en janvier 2016.

1. Vidéo mise en ligne le 5 mars 2016. <http://www.lesoir.be/1140251/article/actualite/belgique/2016-03-04/on-est-tombe-deux-fois-dans-l-eau-des-enfants-refugiés-racontent-leur-exil-video>
2. Rapport Médecins Sans frontières.
3. Voir graphique de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/2_eu_solidarity_a_refugee_relocation_system_fr.pdf
4. Document officiel de la Direction générale des migrations des affaires intérieures de la Commission européenne. Chiffre actualisé au 23/03/16.
5. Document officiel de la Direction générale des migrations des affaires intérieures de la Commission européenne. Chiffre actualisé au 15/03/16.
6. JT RTBF 3/03/2016.

L'ESPACE SCHENGEN, C'EST QUOI ?

En 1985, c'est la pression économique qui pousse les représentants de cinq pays (les Pays-Bas, la Belgique, la RFA, le Luxembourg, la France) de la Communauté économique européenne (CEE) à signer un accord de libre circulation dans le village de Schengen (Luxembourg). Aujourd'hui, l'Espace Schengen s'est élargi à 26 Etats membres de l'UE et permet à plus de 400 millions d'Européens de circuler en Europe avec une simple carte d'identité. L'Irlande et le Royaume-Uni n'y ont pas adhéré et 4 autres Etats membres (Roumanie, Bulgarie, Chypre, Croatie) attendent le feu vert des autres Etats. Cet accord implique la disparition des frontières entre les pays membres et donc la libre circulation des personnes dans la zone. Les contrôles des frontières extérieures (maritimes et terrestres) sont quant à eux renforcés. Depuis 2004, l'agence Frontex soutient les Etats dans le contrôle des frontières.

LA POLITIQUE DE LA DISSUASION



Devant le "Petit Château" à Bruxelles.

© Equipes Populaires

En matière d'asile, le gouvernement belge a annoncé d'entrée de jeu vouloir poursuivre la politique du précédent gouvernement : procédures rapides, lutte contre les abus comme préoccupation centrale, liste (étendue) de pays d'origine dits "sûrs", campagnes de dissuasion¹. La vision restrictive qui transparaît de cet accord est particulièrement inquiétante.

À la lecture de la déclaration gouvernementale d'octobre 2014, on notait d'emblée une tonalité négative : le texte insiste fortement sur l'image du "migrant abuseur" - quand il n'est pas considéré comme criminel. Un migrant qu'il faut contenir, empêcher d'arriver chez nous, contrôler de près pour pouvoir le renvoyer au plus vite. La vision restrictive qui transparaît de cet accord est particulièrement inquiétante. Les questions d'asile et de migration sont complexes et doivent être appréhendées de manière humaine, équilibrée, nuancée et respectueuse des droits des migrants et des demandeurs d'asile.

La note de politique générale du Secrétaire d'État, publiée le 3 novembre 2015, confirme les orientations prises par l'accord de gouvernement ainsi que l'esprit qui sous-tend la politique belge d'asile et migration. Malgré les efforts déployés pour respecter les obligations de la Belgique en matière d'accueil des demandeurs d'asile, c'est nettement à la baisse que sont revus les droits et la dignité des personnes migrantes, qu'il s'agisse de la privatisation de l'accueil, des campagnes de dissuasion, de la limitation du titre de séjour du réfugié et de l'élargissement des possibilités du retrait du statut. Le tout sur fond d'une rhétorique alarmiste et ultrasécuritaire, caractérisée par un soupçon d'abus généralisés, dans laquelle le migrant est appréhendé comme un danger pour notre société.²

Au plus fort de la « crise » qui avait démarré à l'été 2015, l'Office des étrangers (OE) a limité l'enregistrement des demandes d'asile : entre 150 et 250 demandes étaient enregistrées par jour alors que le nombre de demandeurs d'asile faisant la file pour être reçus atteignait parfois jusqu'à près de 800 personnes.

Bienvenue... au Parc Maximilien

Cette situation a engendré des problèmes importants pour les demandeurs d'asile qui, reconvoqués pour enregistrer leur demande à une date ultérieure (jusqu'à 15 jours plus tard), se sont retrouvés à la rue et ont dû dormir dans le Parc Maximilien en face de l'OE, ou trouver un accueil provisoire chez des particuliers ou dans des églises. En effet, l'État belge considérait que ces personnes n'avaient pas, dans l'attente, droit à l'accueil. Malgré l'ouverture ultérieure de places (limitées) de pré-accueil au sein du WTC III, d'autres problèmes ont pu être constatés : certaines personnes vulnérables, comme des mineurs d'âge non accompagnés, n'ont pas été identifiés comme étant prioritaires pour l'enregistrement de leur demande, et d'autres personnes se sont vues convoquées de multiples fois avant de pouvoir faire enregistrer leur demande et de pouvoir prétendre à une place d'accueil auprès de Fedasil.

Cette gestion de la crise de la part du gouver-

nement n'est pas acceptable. En pareilles circonstances, les autorités ne peuvent se reposer sur la solidarité des citoyens et doivent prendre des mesures urgentes pour faire face à l'enregistrement des demandes d'asile et pour leur garantir un accueil digne, conformément aux obligations qui lient l'État belge en la matière.

La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile : un véritable choix politique

Face à l'augmentation importante de demandeurs d'asile à l'été 2015 (voir encadré), la Belgique a dû ouvrir des milliers de places d'accueil. Au total, un marché de 18.500 places d'accueil a été ouvert en quelques mois. La capacité totale du réseau d'accueil a ainsi doublé en moins d'un an, atteignant plus de 35.000 places au 25 février 2016.³

Dans ce contexte, le gouvernement belge a décidé, plutôt que d'activer d'emblée le plan de répartition obligatoire légalement prévu en cas de crise et qui implique l'ouverture forcée de places par le secteur public, de faire appel au secteur privé marchand pour augmenter le nombre de places d'accueil. L'accueil des demandeurs d'asile a ainsi fait l'objet d'une privatisation partielle.⁴

Des entreprises privées du secteur marchand fournissent maintenant, au même titre que les pouvoirs publics et les ONG, l'aide matérielle aux demandeurs d'asile qui comprend non seulement l'hébergement, l'habillement et la nourriture, mais aussi les soins de santé et l'accompagnement psychosocial.⁵

La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile est le résultat de choix politiques délibérément adoptés en ce sens. Ce marché et les dérives éventuelles qu'il contient nous inquiètent car il s'agit d'une privatisation d'un des pans de l'aide sociale. De plus, c'est un nouveau pas franchi vers une délégation de la gestion migratoire au profit d'opérateurs privés afin qu'ils puissent en réaliser un profit, alors qu'il s'agit avant tout de répondre à une obligation et un devoir moral, et qu'accompagner les demandeurs d'asile au niveau socio-juridique est un métier en soi.

Enfin, alors que la préoccupation première du gouvernement est de fournir « un gîte et un couvert » à tous les demandeurs d'asile, il est utile de rappeler que l'accueil offert à tout demandeur d'asile doit également prévoir un accompagnement psycho-médical et socio-juridique de qualité. Cet aspect de l'accueil ne doit pas être relégué au second plan, même en temps de crise.

Des campagnes de dissuasion pour endiguer l'afflux

Tout comme le précédent gouvernement, une des mesures pour faire en sorte de limiter les arrivées de demandeurs d'asile en Belgique a consisté à les dissuader de venir chercher une protection dans notre pays.

Ce sont d'abord les demandeurs d'asile irakiens, alors première nationalité de demandeurs d'asile en Belgique fin de l'été 2015, qui furent ciblés. Ensuite, ce furent les Afghans, en forte hausse parmi les demandeurs d'asile, qui ont été visés.

Fin octobre 2015, la dissuasion a alors touché toutes les nationalités.

Loin d'informer correctement les demandeurs d'asile quant à leurs conditions d'accueil et leur procédure d'asile, le courrier qui leur est distribué vise surtout à les décourager (voir encadré page suivante). Cela va à l'encontre des engagements internationaux de la Belgique pris en matière de protection internationale. Ceci est inacceptable, voire dangereux. Il est en effet essentiel que chaque personne qui souhaite demander une protection internationale, voie sa demande examinée de manière approfondie, selon sa situation personnelle et particulière. Le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration ne →

LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ SON INTENTION D'ADOPTER DES MESURES QUI VISENT CLAIREMENT À RESTREINDRE LES DROITS DES RÉFUGIÉS, EN LIMITANT LEUR DROIT DE SÉJOUR NOTAMMENT.

UNE CRISE INGÉRABLE ?

Dans un contexte mondial où il n'y a jamais eu autant de déplacés de force depuis la fin de la seconde guerre mondiale (près de 60 millions en 2014)¹, il est primordial de rappeler à nos responsables politiques que la situation internationale a changé.

L'ampleur des conflits en Syrie, en Irak ou encore en Afghanistan, entraîne une hausse légitime du nombre de demandeurs d'asile partout dans le monde et principalement dans les pays limitrophes des zones de conflits. Une augmentation des arrivées en Europe s'est également fait sentir à partir de 2014 et notamment dans des pays voisins à la Belgique².

Nous le disions déjà lors de la mise en place du gouvernement actuel : il faut l'admettre et le prendre en compte, notamment en prévoyant suffisamment de places d'accueil. Pourtant, le gouvernement a continué à exécuter le plan de fermeture des places d'accueil initié par le précédent gouvernement et a ainsi fermé des places encore jusqu'en juin 2015 alors que dès le mois d'avril-mai, une augmentation plus importante de demandeurs d'asile s'est fait ressentir en Europe et en toute logique, en Belgique aussi. La Belgique a ainsi enregistré 35.475 demandes³ en 2015, ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'année précédente où 17.213 demandes d'asile avaient été enregistrées⁴. Il ne s'agit pourtant pas du nombre le plus élevé de demandes enregistrées dans notre pays. En effet, en 2000, lors de la grave crise du Kosovo, notre pays avait enregistré près de 43.000 demandes d'asile. Par ailleurs, les années précédentes, nous constatons une baisse dans les demandes d'asile. 2015 fait donc suite à des années où le nombre de demandes dans notre pays était particulièrement bas.

1 UNHCR, « Global Trends, Forced Displacement in 2014 », June 2015.

<http://unhcr.org/556725e69.html>

2 Eurostat, Asylum applicants and first instance decisions on asylum applications 2014.

3 Il s'agit de demandes d'asile et non de personnes en demande d'asile. Une demande pouvant représenter plusieurs personnes (dont les enfants accompagnés).

4 Voyez les statistiques du CGRA et son bilan annuel 2015

INFO OU INTOX ?

Le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration a fait parvenir un courrier à tous les demandeurs d'asile se trouvant sur le territoire belge afin de les « informer » sur les difficultés qu'ils rencontreront en Belgique du fait du nombre d'arrivées importantes de demandeurs d'asile.

Ainsi, dans le courrier, la longue durée de la procédure est évoquée, l'accueil des demandeurs d'asile est dépeint comme minimaliste et peu confortable, le regroupement familial est décrit comme difficile à obtenir, le droit de séjour des réfugiés est expliqué comme étant désormais limité dans le temps, l'application du Règlement Dublin apparaît comme étant systématique et, enfin, en cas de décision négative, l'exécution du retour (forcé si nécessaire) du demandeur d'asile débouté est affiché comme une priorité du gouvernement.

→ devrait pas mettre en péril l'exercice du droit d'asile et ne devrait pas interférer avec les prérogatives du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), instance centrale en matière d'asile, qui est indépendant. De même, si le CGRA reconnaît que le demandeur d'asile a besoin de protection, l'État belge ne pourra en aucun cas le refouler vers son pays d'origine et devra obligatoirement lui accorder certains droits dont un droit de séjour dans notre pays.

Vers une restriction des droits des réfugiés ?

Sur base du droit européen, le gouvernement a étendu les possibilités d'exclure et de retirer un statut de protection internationale lorsque l'étranger représente un risque pour la sécurité nationale.⁶

Nous regrettons que le focus soit mis sur ce genre de transposition, car cela ne concerne potentiellement que très peu de demandeurs d'asile et de réfugiés. Actuellement, le nombre d'exclusions prises par le CGRA, tous motifs confondus, reste très limité.⁷ Ce faisant, le gouvernement a voulu mettre encore une fois l'accent sur le fait que les demandeurs d'asile sont des abuseurs, des personnes dangereuses voire des terroristes et qu'ils représentent une menace pour notre société. Bien qu'il soit légitime de lutter contre le terrorisme, le message envoyé aux citoyens n'est bien sûr pas nuancé et cela est très dommageable pour l'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le gouvernement a également annoncé son intention d'adopter des mesures qui visent clairement à restreindre les droits des réfugiés, en limitant leur droit de séjour notamment.

Parmi les réfugiés qui sont arrivés, plus de 60% ont reçu la protection de la Belgique. Ce qui signifie que notre pays reconnaît, pour beaucoup d'entre eux, leur besoin de protection en leur octroyant un statut de réfugié ou de protection subsidiaire.

Actuellement, quand une personne obtient le statut de réfugié, son autorisation au séjour en Belgique est illimitée. Le gouvernement veut limiter cette durée dans le temps tout en permettant de renouveler l'autorisation de séjour. Même limités dans le temps, la majorité des statuts de protection auront de grandes chances d'être renouvelés vu les situations graves, complexes - et malheureusement durables - que fuient les personnes qui arrivent et demandent la protection de la Belgique. C'est d'ailleurs déjà le cas avec le statut de protection subsidiaire, qui prévoit une autorisation de séjour d'un an,

notamment pour les personnes victimes de conflits susceptibles d'évoluer, et qui est très souvent renouvelée. En limitant la durée de séjour des réfugiés, le gouvernement belge mettra les réfugiés dans une situation de séjour plus précaire. Car avec un séjour limité, trouver un travail et un logement sera plus difficile. Cela les empêchera d'envisager l'avenir avec sérénité, d'entreprendre dès le départ de nouveaux projets de vie et de contribuer à la vie du pays qui les accueille.⁸

En avançant ces mesures, le gouvernement semble surtout vouloir montrer qu'il est restrictif sur les droits des réfugiés. Or, ces dispositions n'ont tout simplement pas de sens car elles ne vont qu'entraver les possibilités d'intégration des réfugiés en Belgique. Il est temps que le gouvernement travaille à de réelles politiques d'accueil et d'intégration dignes de notre pays.

Jessica Blommaert, juriste au CIRÉ

1. Voyez : CIRÉ, « Réaction à l'accord de gouvernement sur l'asile et l'immigration », octobre 2014.

2. Voyez : CIRÉ, « Commentaires du CIRÉ relatifs à la note de politique générale « Asile et migration », décembre 2015.

3. Voyez les chiffres sur : <http://fedasil.be/fr/figures>

4. Voyez : CIRÉ, « La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile », décembre 2015.

5. Voyez la Directive « accueil » (refonte) 2013/33/UE du 26 juin 2013 et la Loi du 12 janvier 2007.

6. Transposition de dispositions de la Directive « Qualification » (refonte) 2011/95/UE via la Loi du 15/8/2015.

7. Voyez les statistiques du CGRA et son bilan 2015.

8. N.D.L.R. : Depuis la rédaction de cet article début mars, le gouvernement a annoncé l'obligation pour les demandeurs d'asile de signer un contrat d'intégration mentionnant leurs droits mais insistant surtout sur leurs devoirs et le respect des valeurs de notre pays, sous peine d'arrêt de la procédure en cas de refus de signer.

LE CIRÉ, C'EST QUOI ?

C'est à la fois une association et une plateforme d'associations composée de 24 membres (dont les Equipes Populaires), créée en 1954.

Objectif: défendre les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers vivant en Belgique avec ou sans titre de séjour.

Action politique: lobby politique et sensibilisation de l'opinion publique et du monde politique.

Services : école de français langue étrangère, service logement, permanences socio-juridiques en droit des étrangers, service d'accueil des demandeurs d'asile, service Travail-Equivalences-Formations.

François De Smet : NOUS SOMMES NÉS DU BON CÔTÉ DU JARDIN

Dans un monde fait de déséquilibres, la migration est devenue et restera une question politique majeure. Comment nos gouvernements et nos opinions publiques sont-ils en train de réagir à ce phénomène ? Quel rôle l'Europe veut-elle, peut-elle jouer ? Quelles pistes sont à privilégier pour l'avenir ? Éléments de réponse avec François De Smet, philosophe et directeur du centre *Myria*, nouveau nom du Centre fédéral Migration.



© Equipes Populaires

■ **Contrastes : On constate une polarisation de l'opinion publique autour de cette question de la migration. Selon vous, à quoi est-ce dû et qu'est-ce qui l'alimente ?**

□ **François De Smet :** Je ne sais pas si la peur à laquelle nous assistons est la peur du migrant. Elle en prend la forme, mais en réalité, c'est une peur de la dilution identitaire. Les gens ont peur que ça menace nos valeurs, nos traditions, notre culture. C'est à la fois une peur irrationnelle et rationnelle.

Irrationnelle lorsqu'on voit les chiffres. On est à moins de deux demandeurs d'asile pour 1.000 habitants ; en Europe, bien sûr que c'est absorbable ! Le problème est qu'ils ne sont pas répartis de manière équitable. Certains pays ont une sensation de trop-plein et une peur que ça ne s'arrête jamais. Peut-être que c'est l'impression que dans le passé l'intégration n'a pas été une réussite, qui fait peser une crainte sur les migrants d'aujourd'hui qui pourtant ont de très bonnes raisons de demander l'asile en Europe.

Cette peur est donc irrationnelle d'un point de vue mathématique. Mais elle peut être rationnelle car les grandes migrations finissent toujours par bouleverser les habitudes sur le long terme, et ça s'inscrit dans le sens de l'histoire. Il ne faut pas oublier que nous sommes le fruit d'un métissage permanent, mais c'est l'accélération du mouvement qui provoque la panique. Cependant, l'observation longue de l'histoire nous apprend que même les valeurs et les religions qui sont les nôtres et auxquelles nous tenons sont toutes vouées à changer et à disparaître. C'est dans la nature humaine.

Le fait que ce soit à la fois rationnel et irrationnel, c'est ça qui est compliqué. On peut dire aux Européens "Ne vous en faites pas, le flux ne va pas modifier fondamentalement les choses", mais ils voient que ces populations se concentrent dans les villes parce que c'est là qu'il y a de l'emploi, que certains quartiers changent de physionomie. Ça provoque une réaction injuste vis-à-vis des migrants qui sont jugés par rapport à l'échec de l'intégration des générations →

JE PENSAIS QUE LA QUESTION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE ET DE L'ASILE SERAIT RELATIVEMENT SACRALISÉE. OR, ON VOIT QUE CE N'EST PAS LE CAS, PUISQUE TOUS LES FONDAMENTAUX SEMBLANT REMIS EN CAUSE, EN CE COMPRIS SCHENGEN, DUBLIN, VOIRE GENÈVE.

→ précédentes. Or, ils fuient la barbarie ou une religion extrémiste, ou les deux. Leur origine n'a aucune importance : ils sont en danger, point. Ce qui est paradoxal, c'est que ce ne sont pas les citoyens qui sont les plus réticents, ce sont ceux qui en sont les plus éloignés. C'est un phénomène classique.

■ **Quel regard portez-vous sur la politique migratoire de la Belgique ?**

□ Nous avons un ministre (Theo Francken) qui connaît bien la matière, et dont le parti (la N-VA) a une vision très tranchée sur la question. Mais contrairement à ce qu'on croit souvent, la politique migratoire actuelle se situe dans la continuité de ce qu'a fait le gouvernement précédent.

Avant de jeter des pierres dans leur jardin, il faut reconnaître qu'on est face à une crise particulièrement difficile et que n'importe quel gouvernement aurait été surpris de son ampleur, même si on peut lui reprocher son manque d'anticipation avec la fermeture de nombreuses places d'accueil (jusqu'en juillet 2015), alors que les demandes d'asile commençaient à remonter depuis 2014. Mais une fois que la crise est arrivée, il faut reconnaître que la Belgique a fait beaucoup d'efforts pour rouvrir et créer de nouvelles places d'accueil. Au début de la crise, il fallait créer 1.000 places par mois ; il faut les trouver et les aménager. La loi l'imposait, d'accord. Mais ça a été fait.

Autre élément à mettre au crédit de la Belgique, c'est qu'on a une procédure d'asile qui fonctionne. Le CGRA, qui traite les demandes d'asile, est vraiment un organisme indépendant et cela, tout le monde le reconnaît. Le taux de reconnaissance n'est pas influencé par le pouvoir politique. Il fait bien son travail.

Ce qu'on peut évidemment critiquer, c'est une série de comportements, de courriers ou "doublis" qui visent à ne pas être plus accueillants que la loi ne l'impose. On applique une politique de dissuasion, comme d'ailleurs la plupart des pays européens.

Il y a une obsession à éviter les messages de bienvenue trop forts qui pourraient générer un "appel d'air", et il ne faut pas nier que ce phénomène existe. C'est une matière compliquée, ce n'est pas noir ou blanc. Mais quand on additionne les mesures dissuasives, ça devient vraiment dérangeant et ce sont des critiques que nous avons déjà exprimées. Par exemple, les courriers ciblés envoyés aux Afghans ou aux Irakiens visant à les informer de manière volontairement partielle - et selon nous partielle - de la situation en Belgique et de leurs droits. Ou encore une brochure d'information obligatoire qui n'est toujours pas distribuée depuis deux ans. C'est problématique, et nous avons réagi à ce sujet.

C'est problématique car on peut avoir son opinion sur la migration, on peut en débattre et même s'enguirlander sur le regroupement familial ou sur l'accès à la nationalité, mais je pensais que la question de la protection internationale et de l'asile serait relativement sacralisée. Or, on voit que ce n'est pas le cas, puisque tous les fondamentaux semblent remis en cause, en ce compris Schengen, Dublin, voire Genève. La Belgique se situe dans la moyenne européenne et fait même un peu plus en termes de nombre de reconnaissances. Mais elle est touchée par le même syndrome que les autres pays européens, celui de la peur de provoquer un appel d'air. Et là, l'Europe est en train de rater le rendez-vous de l'accueil que sa position géographique et historique pourrait lui donner.

■ **Vous parlez des conventions internationales qui sont de plus en plus bafouées. Laquelle est la plus à l'heure actuelle ? N'est-ce pas révélateur d'un dysfonctionnement plus global des institutions européennes ?**

□ Clairement, c'est le règlement de Dublin qui est le plus remis en question dans les faits. Mais, ce qui se passe avec la Turquie représente également une menace sérieuse pour la convention de Genève.

Avec l'accord de Dublin, on avait créé un espace commun d'asile, qui mutualise l'accueil. On a Schengen d'un côté qui fait une frontière, et Dublin qui crée l'espace. Ça, c'est le principe de base. Mais en temps de crise, dès qu'il y a un gros afflux, ce sont des réflexes de « football-panique » qui reprennent le dessus, avec notamment des contrôles aux frontières internes.

De par sa situation géographique, la Belgique est relativement épargnée, mais on peut comprendre que ça pose des problèmes aux frontières extérieures, même si ça ne justifie en rien



les pratiques de ces pays.

Nous avons des principes qui marchent relativement bien en temps de paix, mais en temps de guerre ou en période troublée comme aujourd'hui, la construction européenne est mise à rude épreuve... Pour moi, c'est à la fois une crise migratoire et une crise de la construction européenne.

Ce sont les difficultés qui révèlent les failles de la construction européenne. La migration en est révélatrice, mais on pourrait faire la même analyse à propos de la crise grecque, de l'Euro, de la dette... Peut-être que l'esprit humain est fait de telle manière qu'il est impossible d'anticiper avant d'être dans les difficultés. De même, cette crise avec la Syrie va un jour se terminer, mais le phénomène migratoire se poursuivra tant que les gens auront de très bonnes raisons de vouloir quitter leur pays à causes des fortes inégalités entre Nord et Sud.

Au-delà de la crise actuelle, ça vaut vraiment la peine que l'Europe se dote d'une politique migratoire vraiment valable et s'attaque aux racines du problème. Car on sait tous que les causes de la migration sont liées à un déséquilibre mondial.

L'idéal serait un monde où chacun peut migrer s'il en a vraiment envie, et pas seulement si c'est un besoin vital. En tant qu'Européens, nous avons des passeports qui nous permettent de voyager et même de nous installer dans n'importe quel pays, mais on ne se rend pas compte à quel point c'est un privilège. Pour la grande majorité des gens sur cette terre, ce n'est pas le cas. Tant que cette inégalité persistera, c'est moralement très discutable de freiner l'immigration comme on tente de le faire, dans un contexte d'inégalités sociales et de guerre. Nous sommes nés du bon côté du jardin. Est-ce un argument suffisant pour le clôturer ? C'est une vraie question qui perdurera, même si on parvient à gérer la crise actuelle.

■ Que pensez-vous de l'accord entre l'Europe et la Turquie ? De quoi est-ce le symbole ?

□ C'est le symbole d'un football-panique permanent depuis 6 mois ; ça commence à faire long. Et d'une incapacité à appliquer des accords. Il y a eu un accord en septembre 2015 pour relocaliser 160.000 réfugiés, on en est à quelques centaines de personnes. Ce qui me frappe aussi, c'est qu'on prend des accords en mettant entre parenthèses le libre-arbitre des gens que ça concerne. C'est pour ça que je ne crois pas à cette histoire d'échange entre demandeurs d'asile d'un côté et réfugiés de l'autre. Comment allez-vous convaincre les gens qui sont en Grèce ou en Macédoine de retourner en Turquie ? On fait comment ? On les enferme, on les force, ou on les pousse sur des bateaux ? Je n'arrive pas à comprendre.

Ce troc me paraît extrêmement douteux, à la fois vis-à-vis des droits fondamentaux et du droit d'asile. Je ne vois pas comment ça va se faire et le risque est non négligeable que la Grèce se transforme en un immense Calais, c'est-à-dire en une zone éparpillée où ils vont chercher tous les points de passage possibles, en sachant que les routes migratoires et les trafiquants s'adaptent en permanence.

Mais pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, il faut quand même souligner un aspect intéressant dans cet accord, c'est ce qui se passe dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'on a peut-être enfin un début de corridor humanitaire entre les camps de réfugiés en Turquie et l'Europe. Cela signifie que l'Europe ferait en sorte que les réfugiés évitent de devoir payer des passeurs et de risquer leur vie en mer. Ça, c'est bien.

Donc, voir cette Europe qui n'arrive pas à ap- →

« LA BELGIQUE EST TOUCHÉE PAR LE MÊME SYNDROME QUE LES AUTRES PAYS EUROPÉENS, CELUI DE LA PEUR DE PROVOQUER UN APPEL D'AIR. »

MYRIYA

■ Que signifie Myria ?

□ Myria est le nouveau nom du Centre fédéral Migration, qui a été créé en 2003. Ce n'est que depuis 2014 que le gouvernement et le parlement ont décidé de scinder en deux l'ancien centre : un centre interfédéral qui porte sur les discriminations (UNIA), et un centre plus petit, Myria, qui reste fédéral. Ce dernier a exclusivement trois missions : les droits fondamentaux des étrangers, la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'analyse des flux migratoires.

Pour marquer le changement, nous avons choisi un nom plus simple, identique dans toutes les langues, qui vient du grec et qui signifie "Grand nombre indéterminé".

■ Le cahier des charges de Myria doit être bien rempli dans le contexte actuel. Quelles recommandations avez-vous formulées ?

□ Nos trois missions prennent effectivement un ressort particulier depuis la crise migratoire, qui coïncide avec notre émergence comme organe public autonome, et qui se revendique comme tel.

Nos recommandations au gouvernement sont axées sur les droits fondamentaux des étrangers, et nous faisons des recommandations dans tous les domaines : en matière de regroupement familial, de détention et d'éloignement, de titres de séjour, d'accès à la nationalité...

Chaque année, nous éditons un rapport qui se termine par une série de recommandations¹ que nous faisons au gouvernement mais aussi à d'autres acteurs concernés tels que l'Office des Etrangers, le CGRA, Fedasil, les Régions et Communautés. Pour ces dernières, on pense au parcours d'intégration et à l'équivalence des diplômes. Mais ça peut aussi concerner les communes, les syndicats, le patronat, les acteurs sociaux en général.

¹ Pour les consulter, voir *Myria*, Rapport annuel 2015, p. 159.

« LE GARS QUI EN A MARRE D'EXTRAIRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX DANS LES MINES DU CONGO POUR FAIRE FONCTIONNER NOS SMARTPHONES, C'EST UN PEU GONFLÉ DE LUI DIRE "CONTINUE À TE DÉTRUIRE LA SANTÉ ET RESTE DANS TON PAYS". »

→ pliquer un accord sur 160.000 personnes et qui réussirait un accord de cette ampleur-là, avec un pays tiers non-membre et peu respectueux des droits de l'homme, je suis sceptique. Et si c'est un échec, on n'a pas fini d'en parler sauf si la situation en Syrie se stabilise rapidement. Il n'y a aucune raison que les flux migratoires ne reprennent pas au printemps.

■ **Selon vous, y a-t-il un lien entre la manière dont l'Europe gère la crise migratoire et la montée de l'extrême droite ?**

□ L'extrême droite n'a pas attendu la crise migratoire pour être à son niveau actuel. C'est une combinaison de beaucoup de choses, principalement une crise de la représentation démocratique, et des programmes politiques qui ne parviennent pas à relancer la machine économique.

On se rejette vers les extrêmes quand on a l'impression de ne pas trouver sa place. Une société avec du développement économique et de la reconnaissance sociale est moins portée sur les replis, qu'ils soient identitaires, religieux ou xénophobes.

On oublie que la peau blanche a moins de 10.000 ans ! On a une angoisse essentielle à perdre ce qui nous semble fragile et on présente l'autre comme une menace.

Je crois que c'est aussi une Europe qui est invitée à être davantage instrumentalisée par le reste du monde alors qu'elle a instrumentalisé le monde depuis plusieurs siècles en imposant ses frontières, ses langues, ses valeurs, pour le pire mais aussi pour le meilleur.

On n'est pas habitué à ce qu'on vienne nous de-

mander des comptes. Le gars qui en a marre d'extraire des matériaux dangereux dans les mines du Congo pour faire fonctionner nos smartphones, c'est un peu gonflé de lui dire "continue à te détruire la santé et reste là-bas". Il y a de ça dans l'épreuve de force du monde dans lequel on vit aujourd'hui.

■ **Peut-on faire un parallélisme entre certaines mesures prises envers les réfugiés et celles qui ont été prises dans les périodes sombres de notre histoire ? La confiscation de leurs biens, par exemple ?**

□ Quand on confisque les biens au Danemark, c'est choquant bien sûr, mais c'est surtout un message pour les migrants ("Ne venez pas ici") et pour l'opinion publique. Je me méfie des comparaisons avec le nazisme car le but n'est pas de leur enlever toute humanité, voire même les exterminer. Je ne sais pas comment l'histoire retiendra cette période-ci mais je crains que l'Europe soit perçue comme un continent vieux, fatigué, en plein doute. Ce n'est pas parce que le reste du monde n'est pas ouvert que nous ne devons pas l'être. Il n'y a pas de honte à ça, au contraire. Ce devrait être une fierté d'avoir construit un droit d'asile solide, et c'est dans l'épreuve que ça a le plus de sens.

*Propos recueillis par
Guillaume Lohest et Monique Van Dieren*

"CE N'EST PAS TANT LE MONDE QUI CHANGE, C'EST LA PERCEPTION QU'ON EN A."

■ **Pensez-vous qu'on est dans une époque de grosse rupture ou plutôt de continuité ?**

□ Je crois que chaque génération a l'impression de vivre des moments exceptionnels, uniques et graves. Je ne suis pas sûr que le monde soit plus violent qu'avant. Je pense que ce qui change, c'est la perception qu'on en a.

Parce qu'il y a internet et les réseaux sociaux, parce qu'on vit dans l'immédiateté. Si on massacre une vache au bout du monde, on le sait. Je caricature, mais la violence a toujours fait partie de l'histoire et ce qui a changé, c'est qu'il y a une interconnexion, une mondialisation de la conscience ; le monde est aussi chaotique qu'avant, mais on le sait davantage. Et donc c'est plus fragilisant, car ce n'est plus possible de lire les événements de manière simple particulièrement depuis la fin des années 90 et la fin de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Beaucoup de repères sont remis en cause et c'est déstabilisant. C'est ça qui est nouveau.

■ **Etes-vous inquiet pour la construction européenne ?**

□ Il faut voir le beau côté des choses. On a eu 70 années de paix, c'est inédit dans notre histoire. Nous qui n'avons jamais connu que ça, on ne se rend pas compte de la chance qu'on a eue. La paix semble un standard permanent.

Le problème de l'Europe, c'est qu'elle doit trouver un autre souffle et qu'on ne peut plus penser que faire du commerce entre nous suffit à maintenir la paix. L'Europe a toujours été construite sur la recette des petits pas, c'est-à-dire mutualiser petit à petit tout ce qui est possible, en pensant que le reste viendra tout seul.

On se rend compte que ce n'est pas si simple. Mais on est tellement interconnecté entre pays européens qu'on imagine mal des conflits entre nous demain. C'est plutôt avec le reste du monde que ça pose problème, car il y a des limites à l'intégration politique de l'Europe. On se dirige sans doute davantage vers des coopérations renforcées entre quelques pays qui veulent aller plus loin sur certains dossiers. Parce que ce n'est pas possible de retourner complètement en arrière, et ce n'est pas possible de faire d'énormes bonds en avant.

LA SOCIÉTÉ CIVILE SE MOBILISE



© Equipes Populaires

En raison des conventions internationales qu'il a signées et des valeurs de respect des droits humains qu'il défend, l'Etat belge se doit d'accorder des moyens financiers et humains pour l'accueil et l'intégration des réfugiés. Mais par sa capacité et sa rapidité de mobilisation, la société civile (ONG, associations, individus) représente un indispensable soutien aux mesures publiques d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile. Sans toutefois s'y substituer.

Dans un contexte de plus en plus restrictif, le rôle des associations est primordial pour soutenir l'aide matérielle et humaine aux demandeurs d'asile, et rappeler aux mandataires politiques leurs obligations légales et morales envers les peuples en souffrance.

Une fois la situation des demandeurs d'asile régularisée, l'intégration ne se résume pas à des cours de langue. Elle passe aussi par un accompagnement en matière de logement, de scolarité, d'emploi, pour lequel le tissu associatif est primordial. L'intégration est impossible à sens unique, elle passe aussi par des rencontres.

Il existe en Belgique une multitude d'ONG et d'associations qui font de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés une priorité absolue, avec cependant des angles d'approche et des moyens d'action spécifiques.

Des ONG - plaidoyers

Citons tout d'abord plusieurs grandes ONG qui ont pignon sur rue et qui ne ménagent pas leurs efforts et leurs prises de parole pour que la Belgique respecte ses obligations internationales en matière d'accueil et de traitement des demandes d'asile. Elles rappellent également à l'opinion publique que la migration fait partie de l'histoire et que l'Europe y a une part de res-

ponsabilité qu'elle doit assumer.

Parmi elles, citons la Ligue des droits de l'Homme, Amnesty International, Médecins du monde, le CNCD-11.11.11 et le CIRÉ. Ces ONG de "plaidoyer politique" ont cosigné une carte blanche sur le site de la RTBF le 24 février 2016. Elles déclarent ensemble que "*Non, ce n'est pas une crise des réfugiés, c'est une crise de l'humanité. Juste parce qu'il s'agit d'humains qui devraient protéger d'autres humains de la folie de certains autres humains*".

Elles sont aussi actives sur le plan de la mobilisation citoyenne. Quelques jours avant la signature de l'accord entre l'Europe et la Turquie, c'est elles qui ont appelé à manifester à Bruxelles le 27 février dernier sous le slogan "safepassage now", dans le cadre des marches européennes pour le droit des réfugiés.

Maximilien... et tous les autres

Dès leur arrivée en Belgique, de nombreuses associations et collectifs se mobilisent pour assurer un accueil digne de ce nom à des milliers de personnes qui croient hélas leur parcours du combattant terminé.

Tout le monde se souvient du **Parc Maximilien** transformé à la hâte en camp de tentes de fortune à côté de l'Office des Etrangers, qui refusait de recevoir plus de 250 personnes par jour alors →

→ qu'il en arrivait 800 par jour à la fin de l'été 2015. Par manque de prévoyance, ou plutôt par absence de volonté de prévoyance, le gouvernement ne s'était pas donné les moyens de gérer cet afflux prévisible. Ce sont des collectifs qui ont appelé à la mobilisation citoyenne pour offrir une tente, de la nourriture, des vêtements, des informations et des conseils à des milliers de candidats à l'asile qui attendaient sur le trottoir avant de pouvoir être reçus à l'Office des Etrangers.

Cette manifestation visible de la solidarité qui s'est organisée a été le déclic pour de nombreux citoyens qui voulaient se rendre utiles, manifester leur soutien aux réfugiés et dire non à l'Europe-forteresse.

Ces deux dernières années, de nombreuses **plateformes** se sont constituées ou ont renforcé la collaboration avec tous les acteurs qui jouent un rôle dans l'accueil et l'intégration. Par exemple, le Centre régional d'intégration de Charleroi a consolidé une plateforme associative existante en mettant autour de la table des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble (CPAS, écoles, secteur de la santé, du logement, de l'insertion socioprofessionnelle). L'objectif ? *"Créer des ponts, objectiver la situation, mettre de la cohérence dans la mise en place de réponses concrètes."*¹

Notons qu'il existe également des **centres régionaux d'intégration** à Namur, Liège, Ver-

viers, La Louvière, Mons, Nivelles et Hotton. Ils n'ont pas dans leur mission principale l'accueil des demandeurs d'asile, mais l'intégration et la formation des réfugiés.

Le Parc Maximilien fut la partie visible de l'iceberg de la solidarité. Car depuis quelques années, de nombreux **collectifs de sans-papiers**² se sont constitués pour les aider à faire reconnaître leurs droits. Ils rencontrent également les élus locaux, les syndicats et les associations locales, vont régulièrement témoigner dans les écoles, etc. Il y a deux ans, par exemple, c'est le collectif des Afghans qui a soutenu l'occupation de l'église du Béguinage par des Afghans qui avaient été déboutés du droit d'asile, sous prétexte que le pays était à nouveau considéré comme sûr. De nombreux étudiants, bénévoles, artistes se sont mobilisés pour soutenir leur combat, ce qui leur a permis d'obtenir partiellement gain de cause.

Des centres d'accueil dignes de ce nom

Une fois leur demande d'asile introduite à l'Office des Etrangers, la plupart des demandeurs d'asile sont dirigés vers des **centres d'accueil**³. Ils y restent généralement entre deux mois et un an, parfois plus, en attendant d'avoir obtenu le statut de réfugié ou d'être déboutés. Ici encore, le rôle des associations et des bénévoles est primordial pour leur assurer un accueil digne de ce nom et soutenir les organismes qui gèrent les centres d'accueil. Ce n'est hélas pas le cas partout, et on se souvient du tollé qu'a suscité l'installation d'un centre d'accueil à Walcourt ou encore l'incendie du centre d'accueil à Erezée, juste avant l'arrivée des demandeurs d'asile.

Au-delà de l'obligatoire légal (logement, repas, soins de santé), la société civile se mobilise pour organiser des activités culturelles, sociales, récréatives, qui favorisent la rencontre, la connaissance du pays et de ses institutions, l'intégration.

Michele Di Nanno est membre actif de la Plateforme Migrants à Tournai, qui s'est fortement mobilisée lors de l'ouverture du Centre d'accueil sur le site de la Caserne St-Jean en 2015. Il accueille aujourd'hui près de 700 demandeurs d'asile.

"A Tournai, entre 200 et 300 bénévoles se mobilisent pour contribuer à l'accueil des réfugiés, organisent des ateliers pour enfants, des activités festives, des permanences sociales (avec la difficulté de la langue), des assemblées citoyennes... En étant attentifs à répondre avant tout à leurs

TROIS DÉFIS À BRUXELLES

A Bruxelles, trois défis majeurs ont été épinglés par les associations qui se sont rencontrées en février dernier à l'initiative de la Fédération des services sociaux et de l'Agence Alter.

Le logement tout d'abord. Environ 800 réfugiés par mois sont à la recherche d'un logement. Le gouvernement bruxellois a décidé de renforcer les moyens d'action des associations qui travaillent sur l'accès au logement.

Deuxième défi, celui des MENA, les mineurs étrangers non accompagnés, dont le nombre augmente de manière exponentielle. Alors qu'ils étaient 1.732 en 2014, ce sont 5.047 Mena qui sont arrivés en Belgique en 2015. Le nombre de places d'accueil dans les centres spécialisés tente de suivre la demande en forte croissance. Mais leur encadrement dans les centres est souvent inadapté et insuffisant, surtout lorsque, par manque de place, ils se retrouvent dans des centres pour adultes.

Par ailleurs, ils doivent, en principe, bénéficier d'un tuteur pour les accompagner dans les démarches administratives. Selon les services de tutelle, il en manque actuellement 900

Quant aux 40% de demandeurs d'asile déboutés, nombre d'entre eux vont tenter de passer dans la clandestinité. "On essaie d'observer comment ces personnes rejoignent le tissu urbain à Bruxelles, explique Rocco Vitali, représentant de la ministre bruxelloise Céline Frémault. Mais c'est clair qu'il y a une population cachée qui est en train de se développer". Des personnes qui vont donc échapper à tous les circuits de l'aide sociale et de l'intégration, et pour lesquelles la mobilisation citoyenne est (encore plus) difficile.



besoins et leurs urgences. Ce qui est primordial pour eux quand ils arrivent après un douloureux périple de plusieurs semaines, c'est de poser leur sac et essayer de comprendre ce qui leur arrive, de recevoir des informations et pas nécessairement d'avoir des ateliers récréatifs. Il faut trouver un juste milieu entre leurs attentes et ce que les bénévoles ou les associations ont à leur proposer”.

Les demandeurs d'asile qui ne sont pas hébergés en centres d'accueil sont répartis dans toutes les communes. Celles-ci doivent fournir un certain nombre de logements selon un plan de répartition, appelé *Initiatives locales d'accueil* (ILA). Ce plan est pris en charge par le fédéral et est contraignant. Mais certaines communes rechignent à le mettre en application. Ici aussi, la vigilance des associations locales et des citoyens est nécessaire pour que les CPAS respectent leurs obligations et mettent en place les démarches pour favoriser leur intégration (recherche d'un logement en fin de procédure, scolarité, apprentissage de la langue...).

La mobilisation citoyenne et associative est donc primordiale dans cette seconde étape de l'accueil, celle qui se situe dans le laps de temps entre l'introduction de la demande d'asile et la reconnaissance (ou non) du statut de réfugié.

Parcours d'intégration

Vient enfin, pour ceux qui ont eu la chance d'obtenir le statut de réfugié (60% en 2015), le temps du laborieux “parcours d'intégration”. En Wallonie et à Bruxelles, ce parcours n'est pas encore obligatoire (ce qui est le cas en Flandre), mais la volonté affichée des deux gouvernements régionaux repose sur une vision positive de l'accueil et pas sur une “injonction d'intégration” avec sanctions fortes à la clé. Le parcours d'intégration implique des actions coordonnées entre les pouvoirs publics qui financent, et les associations de terrain qui le mettent en œuvre. Il concerne principalement les domaines de l'apprentissage de la langue, l'éducation à la citoyenneté et l'insertion socio-professionnelle.

Souffler sur les braises

Même s'il y a des raisons d'être très inquiets face à la vague anti-réfugiés qui se répand partout en Europe, ce nouveau clivage entre les “anti” et les “pro” a eu le mérite de réveiller la fibre citoyenne et l'élan de solidarité qui sommeille au fond de beaucoup d'entre nous (voir aussi l'encadré).

Tout l'enjeu est de maintenir la flamme allumée et de coordonner les initiatives publiques et associatives. Car “la plus belle réponse au climat délétère actuel, ce sont les bénévoles et les associations qui les soutiennent, qui expriment quotidiennement leur fraternité, leur humanité et leur attachement aux droits de l'homme. C'est notre responsabilité, en tant que citoyens, mais aussi en tant que responsables politiques de ne pas laisser toute la place à la peur et à la haine”, déclarait Ecolo dans un communiqué de presse du 29 février.

La mobilisation citoyenne ne doit cependant pas se substituer à l'action publique, comme ça a été le cas au Parc Maximilien par exemple. Le rôle des ONG et de l'associatif est également de rappeler au politique qu'il doit respecter ses obligations internationales et ses engagements nationaux en matière de procédures d'accueil et d'accompagnement. La vigilance est de mise dans un contexte de pénurie budgétaire et avec un gouvernement de droite qui pourrait avoir tendance à écouter plutôt les sirènes du populisme que les voix de la solidarité.

Monique Van Dieren

1. Thierry Tournoy, directeur du CRIC, dans *Alter Echos* n°419, 14 mars 2016.

2. Parmi eux : les Afghans, les Latinos, Voix des sans-papiers à Molenbeek, Voix des sans-papiers à Liège, le Comité des travailleurs avec et sans papiers de la CSC, le Comité des femmes, le Groupe 2009, le Collectif Ebola à St-Josse.

3. Les centres d'accueil sont des centres ouverts, à ne pas confondre avec les centres fermés qui sont réservés - en principe - aux demandeurs d'asile déboutés en attente de leur expulsion. Les centres d'accueil sont notamment gérés par la Croix-Rouge, Caritas, CIRÉ, SAMU Bruxelles, Solidaris... voire même par des entreprises privées telles que la société de gardiennage Bridgestock à Mouscron. La Belgique dispose actuellement de 35.000 places d'accueil en centres ouverts ou en logements individuels.

ÊTRE BÉNÉVOLE, OUI MAIS COMMENT ?

Heureusement, le “délit de solidarité” n'existe pas (encore) en Belgique. Cela signifie que le fait d'aider les demandeurs d'asile n'est pas punissable par la loi.

Le journal *En Marche* du 4 février a publié récemment un article avec plein de conseils pour les bénévoles qui veulent s'engager :

- Mettre un logement en location à une ONG ;
- Offrir son temps pour des cours de langue, des transports, des démarches administratives, un soutien scolaire... ;
- Faire des dons de vêtements, matériel... en se renseignant au préalable sur les besoins ;
- Aider les collectifs qui se mettent au service des centres d'accueil pour servir des repas... ;
- Se proposer comme tuteur pour un MENA (mineur étranger non accompagné), etc.

La liste est longue... et les besoins sont importants !

Pour connaître les associations actives sur le terrain ou pour proposer son aide, consultez notamment :

www.droitsquotidiens.be
www.refugiees-welcome.be
www.fedasil.be/jobs/benevolat
www.bxlrefugees.be

Edito Everybody welcome... Really? **2**



La crise de l'accueil des réfugiés est le résultat d'une pitoyable accumulation de rendez-vous manqués. Que retiendrons-nous de cette crise de l'accueil qui, après la crise de la solidarité avec la Grèce, révèle entr'autres les failles de la construction européenne ?

vague migratoire Dans la peau de ceux qui risquent la leur **3**



Ils étaient 1,2 million à demander l'asile dans l'UE en 2015. Que raconte ce chiffre ? Une vague ? Un flux ? Pire, une « invasion » ? Pour aborder la réalité de ce que certains nomment la « crise » des réfugiés, il faut commencer par changer de perspective. Avant toute chose, les migrations sont des départs.

Europe Les murs de la honte **6**



La migration vers l'Europe a toujours existé mais dernièrement, elle connaît une intensification sans précédent. Force est de constater qu'aujourd'hui, l'UE a dépassé les limites en comptant sur la Turquie pour refouler les réfugiés qui souhaitent atteindre l'Europe, perçue comme la terre du progrès et du respect des droits de l'homme.

Belgique La politique de la dissuasion **10**



Procédures rapides, lutte contre les abus comme préoccupation centrale, liste (étendue) de pays d'origine dits "sûrs", campagnes de dissuasion. : la vision restrictive du gouvernement belge est particulièrement inquiétante.

Interview Nous sommes nés du bon côté du jardin **13**



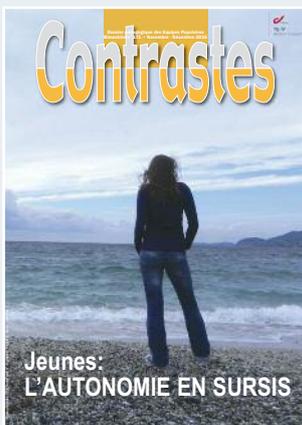
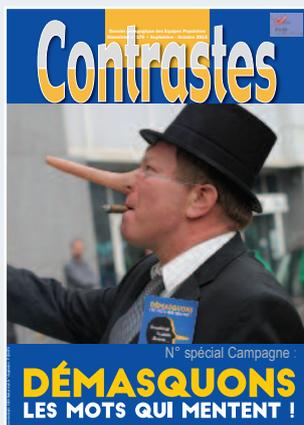
Comment nos gouvernements et nos opinions publiques sont-ils en train de réagir à ce phénomène ? Quel rôle l'Europe veut-elle, peut-elle jouer ? Quelles pistes sont à privilégier pour l'avenir ? Eléments de réponse avec François De Smet, philosophe et directeur du centre Myria.

Accueil et intégration La société civile se mobilise **17**



Par sa capacité et sa rapidité de mobilisation, la société civile représente un indispensable soutien aux mesures publiques d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile. Sans toutefois s'y substituer.

Nos derniers Contrastes



Nos derniers Contrastes

